

Mariage

La Loi sur le libre passage, art. 22, prévoit en cas de divorce la possibilité pour le tribunal de statuer qu'une partie de la prestation de libre passage, acquise par l'un des conjoints durant la vie matrimoniale, doit être transférée à l'institution de prévoyance de l'autre conjoint.

Les dispositions relatives au divorce s'appliquent par analogie en cas de dissolution judiciaire d'un partenariat enregistré (s'applique aux partenariats existants enregistrés avant le 1er juillet 2022).

Pour cette raison il est impératif d'annoncer à Nest le mariage d'une personne assurée.

Nom et prénom avant le mariage

Nom et prénom après le mariage

Date du mariage

Numéro d'AVS (13 chiffres)

Numéro d'affiliation

Lieu et date

Cachet de l'entreprise et signature
